



Huissiers de Justice de Paris

« Interview »

Interview de Maître Denis Calippe, Président de la Chambre des Huissiers de Justice de Paris, par Stéphane Cohen, Vice-Président de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France

Stéphane Cohen : *Notre vision de l'acte d'huissier de justice est trop souvent limitative, alors que votre profession peut apporter à nos clients TPE / PME des services juridiques de proximité. Pourriez-vous nous en dire plus ?*

Denis Calippe : La période actuelle a entraîné, dans tous les secteurs économiques, une augmentation importante de l'impayé. En France, on estime le poids du poste client à 41 % du montant total du bilan. Il est également constaté que près d'1/4 des procédures collectives ont pour raison principale un ou des impayés. Notre rôle est de permettre aux TPE / PME de mieux appréhender le risque client et de recouvrer dans les meilleurs délais leurs créances ou de les garantir. Trop souvent, par manque de temps, de personnel qualifié, vos clients gèrent mal ou pas du tout leurs impayés, s'en remettant à de simples rappels. Les huissiers de justice sont devenus au fil des ans des spécialistes du recouvrement judiciaire, mais aussi amiable ; ils ont développé une véritable expertise en la matière.

SC : *Vous accomplissez également certains actes juridiques. Pourriez-vous nous indiquer comment l'huissier peut interagir avec l'expert-comptable au profit de l'entreprise cliente ?*

DC : Effectivement, nous intervenons fréquemment dans la rédaction d'actes sous seing privé, tels que rédaction de baux commerciaux, professionnels, d'habitations..., mais également reconnaissance de dettes, cessions de parts sociales. A ce stade, notre rôle est double : nous rédigeons et nous conseillons. Qui mieux qu'un huissier de justice est à même de déjouer les pièges des baux commerciaux, interpréter une clause ou rédiger un avenant ? Nos conseils, alliés aux vôtres, ne peuvent qu'apporter un confort et une sécurité accrues aux dirigeants des TPE / PME trop souvent privés de sources d'informations et de l'expertise nécessaire pour faire face à l'inflation législative.

SC : *Comment les études d'huissiers se préparent-elles au passage à la comptabilité d'engagement à compter du 1^{er} janvier 2011 ?*

DC : La Profession est très impliquée dans la préparation de ce passage à la comptabilité d'engagement, car elle a conscience de se doter d'un outil qui va lui permettre de s'adapter davantage au monde économique.

Depuis plusieurs mois déjà, les études procèdent activement à un examen approfondi de leurs créances. En effet, la profession présente cette spécificité d'avoir une multitude de petites, voire toutes petites créances, dont le suivi est rendu extrêmement difficile actuellement par la comptabilité d'encaissement. Pour préparer ce passage, il faut donc procéder à des relances et à une taxation des créances et, pour celles qui présentent un caractère totalement irrécouvrable de par leur ancienneté, envisager un archivage définitif.

SC : *Pensez-vous que ce changement de mode de comptabilisation entraînera un changement de régime fiscal ?*

DC : Il est très important de noter que le passage à la comptabilité d'engagement au 1^{er} janvier 2011 est une réforme strictement comptable, qui n'aura aucune incidence sur la fiscalité des études : la TVA continuera d'être payée sur les encaissements et la déclaration fiscale de fin d'année n° 2035 sera établie selon le régime des encaissements / décaissements. La réforme de la carte judiciaire initiée par le Garde des Sceaux en 2007 a entraîné une profonde mutation au sein de la profession d'huissier de justice. Celle-ci a vu naître un phénomène de regroupement des offices au sein de nouvelles structures comme la SEL.

SC : *Comment les experts-comptables vont-ils pouvoir vous aider dans ce challenge ?*

DC : De par leur formation, les experts-comptables sont rompus à cette comptabilité d'engagement qu'ils mettent en œuvre chez leurs clients du secteur industriel et commercial. Leur rôle est donc primordial dans l'accompagnement des études au passage à la comptabilité d'engagement :

- ▶ assistance soutenue, dans les premiers mois de l'année 2011, au personnel comptable qui va devoir changer ses habitudes au quotidien dans la comptabilisation des écritures

- ▶ familiarisation des huissiers de justice avec cette nouvelle présentation des comptes et leur analyse



Maître
Denis Calippe,
Président
de la Chambre
des Huissiers
de Justice
de Paris

- ▶ aide auprès des études à la mise en place de véritables outils de gestion : tableaux de bord synthétiques, comptabilité analytique...

La comptabilité d'une étude d'huissier de justice est volumineuse, parfois complexe, mais se doit d'être toujours rigoureuse.

Le conseil des experts-comptables proches de nos Etudes, impliqués dans notre gestion et nos prises de décision est la clef de la réussite de ce bouleversement.

 **En savoir plus sur les huissiers de justice :**
www.huissiersdeparis.org

LES HUISSIERS DE JUSTICE EN CHIFFRES

Les Huissiers de Justice de Paris

- ▶ 100 études
- ▶ 158 huissiers de justice
- ▶ 760 Clercs et employés
- ▶ 45 ans d'âge moyen
- ▶ 1 million d'actes signifiés environ chaque année
- ▶ 80 000 constats environ par an
- ▶ 300 000 consultations juridiques annuelles

Les Huissiers de Justice en France

- ▶ 2 015 études
- ▶ 3 300 officiers ministériels, dont 750 femmes
- ▶ 47 ans d'âge moyen
- ▶ 10 000 Clercs et employés
- ▶ 10 millions d'actes signifiés chaque année
- ▶ 5 millions de consultations juridiques annuelles
- ▶ 8 milliards d'euros recouverts par an



Retrouvez l'intégralité de cette interview sur notre site : www.oec-paris.fr (rubrique profession/interprofessionnalité)